



RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Office régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.,
Calgary, AB Canada T2R 0A8
Courriel : proposals.propositions@cer-rec.gc.ca

MODIFICATION DE L'INVITATION pour d'OFFRES à COMMANDES

Commentaires

Document n'est pas contient des exigences
Relatives à la sécurité

Proposition à : Régie de l'énergie du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Sujet		
Services linguistiques		
N° de l'invitation	N° modif.	Date
84084-21-0153	002	26 novembre 2021
L'invitation prend fin		Fuseau horaire
à	02:00 PM – 14h00	Heure des Rocheuses
le	30 novembre 2021	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Carol Hambleton		
Code regional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification 001 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels pour la demande de soumissions # 84084-21-0153 comme suit :

Question #1

Firm 1 Nous souhaitons vous poser une autre série de questions concernant la proposition 84084-21-00153.

- **Offre financière** : peut-on préciser le tarif horaire pour les cours privés et celui pour les cours de groupe? En effet, la tarification n'est généralement pas la même.

Firm 2 Concernant l'offre financière (section 2) et en réponse à l'annexe E (proposition de prix), nous nous demandons si nous pouvons indiquer un **taux horaire pour les cours privés** ainsi qu'un **taux horaire pour les cours de groupe** et ce, pour les deux langues. Le libellé prendrait la forme suivante :

Répondre #1

Qui, les offres financières peuvent être divisées en taux horaires fermes individuels et de groupe.

Supprimer : dans son intégralité l'annexe « F »

Remplacer par

Période initiale due contrat (de l'attribution du contrat XX décembre 2021 to 31 décembre 2022)

Description	Taux horaire ferme
Individuelle	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Grouper	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX



Période d'option 1 – (XX décembre 2022 to 31 décembre 2023)

Description	Taux horaire ferme
Individuelle	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Grouper	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX

Période d'option 1 – (XX décembre 2023 to 31 décembre 2024)

Description	Taux horaire ferme
Individuelle	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Grouper	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX

Période d'option 1 – (XX décembre 2024 to 31 décembre 2025)



Description	Taux horaire ferme
Individuelle	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Grouper	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX

Période d'option 1 – (XX décembre 2025 to 31 décembre 2026)

Description	Taux horaire ferme
Individuelle	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Grouper	
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en français temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais à temps plein	\$XX.XX
Formation virtuelle en anglais temps partiel	\$XX.XX
Formation virtuelle en français à temps plein	\$XX.XX

Remarque : L'annexe « B » reflétera la proposition de prix ci-dessus.



Question #2

Nous souhaitons vous poser une autre série de questions concernant la proposition 84084-21-00153.

- **R1.10** : il est indiqué que la note maximale est de 25 points mais le descriptif va jusqu'à 20 points seulement. Pouvez-vous valider quelle est la bonne information svp?

Répondre #2

Le maximum de points qu'un Soumissionnaire peut obtenir pour ce critère est de 25 points. 20 points pour une université reconnue plus cinq (5) points s'ils ont également la certification TESL Canada.

Question# 3

Nous souhaitons vous poser une autre série de questions concernant la proposition 84084-21-00153.

- **Nombre de ressources** : un minimum de deux (2) professeurs en français et d'un (1) professeur en anglais est requis. Si nous soumettons plus de ressources que demandé, comment se fera le calcul? Par exemple, si 1 enseignant sur 5 possède une certification pertinente non canadienne (donc valant 20 points), mais que les 4 autres ont une certification canadienne pertinente (valable pour 25 pts), quelle sera la pondération? Autre exemple : en soumettant plus de 2 professeurs, serons-nous pénalisés si certains ont par exemple moins d'expérience que d'autres?

Répondre #3

Remarque : La seule certification demandée est la certification TESL.

Les points seront attribués dans leur ensemble et non par ressources individuelles. Ainsi, les Soumissionnaire peuvent fournir autant de ressources que possible.

Question# 4

- 1) **Plateformes** : Zoom et Teams sont mentionnés à la page 24. Si nous utilisons une autre plateforme, est-ce que cela sera accepté?

Répondre #4

Non, REC utilise MS Teams et Zoom seulement.

Question# 5

- **Les conditions générales de l'offre sont-elles implicites (section 7.0, page 10) du PDF lorsque je signe la DOC ? OU doivent-ils être réaffirmés dans la proposition ?**

Répondre #5



La partie 7 de la DOC contient les clauses du contrat subséquent qui s'appliqueront à l'offre à commandes lorsqu'elle sera attribuée aux soumissionnaires retenus. Ils sont établis dans la DOC afin que tous les proposants soient au courant des modalités et conditions obligatoires d'un contrat de gouvernement du Canada avant la signature. Les proposants ne peuvent refuser de signer lors de l'attribution à condition de ne pas vouloir accepter les modalités décrites dans la partie 7 – Clauses du contrat subséquent.

La REC recommande d'examiner toutes ces clauses de la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent avant de soumettre une proposition, car la soumission d'une proposition accepte ces termes et conditions, si votre entreprise est retenue.

Question# 6

- **Dans la section 3 – Certifications, ai-je seulement besoin d'indiquer que les dispositions relatives à l'intégrité ne sont pas applicables, l'inadmissibilité à la pension fédérale, etc. ?**

Répondre #6

Oui.

Question# 7

- **Est-ce que mes informations d'identification, par ex. diplômes, affiliations professionnelles, curriculum vitae requis en pièces jointes ?**

Répondre #7

Qui, diplômes, affiliations professionnelles, curriculum vitae pour les critères obligatoires.

Question# 8

- **Les annexes, telles que D et E doivent-elles être incluses en tant que pièce jointe distincte ? Ou est-il acceptée que cette information soit couverte dans la section appropriée de la DOC ?**

Répondre #8

Le seul document qui doit être séparé de la proposition technique est la proposition de prix. Toutes les autres annexes peuvent être jointes à la Section 4 – Informations complémentaires.

Question # 9

Selon cette invitation : 84084-21-00153, pour la demande de proposition d'offres à commandes, on aimerait bien soumissionner car nous croyons être qualifiés et en bonne position pour le faire. Cependant, j'aimerais savoir est ce qu'il y a un guide pour nous accompagner afin de vous envoyer notre soumission. Je comprends qu'il faut vous retourner le tout par courriel à: proposals.propositions@cer-rec.gc.ca . Devons-nous simplement nous référer au document ([Microsoft Word - 21-0153 Francais DOC](#))



[\(RFSO\) for Langauge Training \(October 22, 2021\) \(buyandsell.gc.ca\)](#) afin de compléter les parties pertinentes et vous envoyer les documents à l'appui?

Le plus important pour nous est de ne pas faire d'omissions et de répondre adéquatement à cette soumission.

Si vous avez une check-list ou autre document à l'appui, merci de m'en informer.

Répondre #9

Il n'y a pas de ligne directrice ou de liste de contrôle concernant la rédaction d'une proposition pour une exigence du gouvernement du Canada.

Les proposants sont priés de fournir les informations applicables dans le document de la DOC (tous les formulaires des parties 2, 3,4 ou 5 et l'annexe – Critères d'évaluation des soumissions et l'annexe – évaluation des soumissions, tous les critères obligatoires doivent être fournis pour qu'un proposant puisse évaluer ses critères cotés. Si un proposant ne fournit pas tous les critères obligatoires, alors sa proposition est jugée non conforme. Quant aux critères ponctuels, ils identifient ce qui doit être fourni afin d'obtenir le plus de points possible.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur proposition technique et leur propositions financière son dans les pièces jointes distinctes. Toute tarification établie dans le dossier technique jugera la proposition non conforme.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.